

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2012

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Pascal Mathey est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jean-Louis Jeannin, ouvre la séance à 20h40.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs de l'année 2011 qui correspondent aux comptes de gestion fournis par le Trésorier.

Budget communal

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	259 748,49	361 592,12	101 843,63		
Investissement	312 037,22	153 943,26	-158 093,96	Restes à réaliser RAR :	26 901,00 30 835,00
Total	571 785,71	515 535,38	-56 250,33	Résultat investissement avec RAR :	-154 159,96
				Résultat total avec RAR :	-52 316,33

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 992,58	233 558,19	205 565,61		
Investissement	26 124,91	21 258,04	-4 866,87	Restes à réaliser RAR :	2 580,00 0,00
Total	54 117,49	254 816,23	200 698,74	Résultat investissement avec RAR :	-7 446,87
				Résultat total avec RAR :	198 118,74

Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	49 999,41	50 000,36	0,95
Investissement	19 151,75	20 862,83	1 711,08
Total	69 151,16	70 863,19	1 712,03

→ Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité.

→ Le Maire se retire de la séance.

Claude Sirugue, élu Président de séance, présente au vote les comptes administratifs à l'assemblée délibérante qui les approuve à l'unanimité des membres présents.

2. Affectation des résultats

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser), puis est affecté dans le compte 1068.

Le solde sera inscrit dans le compte 002.

Il est proposé de les affecter comme suit :

	Budget principal	Budget forêt	B. assainissement
Excédent/déficit de fonctionnement	101 843,63€	205 565,61€	0,95€
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	101 843,63€	7 446,87€	0,00€
Excédent/déficit de fonctionnement reporté (002)	0,00€	198 118,74€	0,95€

Le Conseil municipal accepte l'affectation des résultats telle qu'elle est présentée, à l'unanimité.

3. Vote des 4 taxes

Proposition de vote des taux 2012 :

	2011			2012		
	bases d'imposition effectives	taux	Produit	bases d'imposition prévisionnelles	taux	Produit
taxe d'habitation	588 632	13.20	77 699	621 800	13.46	83 694
taxe foncière (bâti)	370 448	7.80	28 895	388 800	8.06	31 337
taxe foncière (non bâti)	71 817	13.42	9 638	73 500	13.42	9 864
CFE	27 413	14.24	3 904	32 700	14.50	4 742
TOTAL			120 136			129 637

Le Conseil municipal approuve à la majorité les taux 2012 présentés ci-dessous (Pour : 13, contre : 0, abstentions : 2).

4. Vote du budget assainissement

Le vote du budget assainissement est reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal dans l'attente des décisions qui seront prises à la réunion du syndicat du Gour le samedi 24 mars 2012.

5. Préparation des budgets forêt et communal

Budget communal : Le Maire présente au Conseil municipal le budget provisoire pour l'année 2012. Le budget définitif sera voté lors de la prochaine séance.

Budget forêt : les travaux forestiers 2012 proposés par l'ONF s'élèvent à 24 843,05 € TTC. Le Conseil municipal accepte le devis de l'ONF mais pose une réserve sur les travaux de la parcelle 46 sur avis de la commission forêt (Pour : 13, contre : 0, abstentions : 2).

6. Urbanisme

Déclaration préalable :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - SAPOLIN Yves | Abri de jardin |
| - ROY Didier | Abri de jardin |
| - GAMOND Stéphane | Extension de maison |

Certificat d'urbanisme :

- | | |
|------------------|--------------|
| - Maître ZEDET | Opérationnel |
| - Maître JOUBERT | Information |
| - PERY Raymond | Opérationnel |

7. Questions diverses

➤ Ecole : suite à la demande de sécurisation des abords de l'école aux heures de sortie, il est proposé dans un premier temps l'installation de panneaux signalétiques « école » et la réfection des passages piétons de la Place de la Poste.

➤ Périscolaire : une réunion entre Familles rurales, la CAF et la commune aura lieu le 2 avril 2012.

➤ CNFPT : modification du régime de prise en charge des frais de déplacement des employés en formation depuis le 1^{er} janvier 2012. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que les frais de déplacement liés à la formation des employés communaux soient pris en charge par la commune.

➤ Actualisation de la convention « cadre de mise à disposition » du Centre de gestion du Doubs pour les remplacements. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

➤ Salle Charles Parisse : des petits travaux réfection de la salle sont envisagés (cloison toilettes, remise en état des radiateurs, chaises...)

Sur avis de la commission salle Charles Parisse, Jacky Morel est nommé régisseur et Christelle Sapolin suppléante de la régie de recettes de la salle.

➤ Tarifs emplacement fête foraine :

L'emplacement	Délibération du 25/04/2003	Nouveaux tarifs
Moins de 100 m ²	30 €	50 €
De 100 m ² à 200 m ²	60 €	80 €
Plus de 200 m ²	80 €	100 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs ci-dessus.

➤ Demandes de subvention : des demandes de subvention ont été adressées à la mairie par les organismes suivants :

- Les jeunes sapeurs pompiers du plateau
- Judo club de Nancray
- CFA La Noue de Dijon

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention en 2012 de 60 € aux jeunes sapeurs pompiers du plateau.
- de ne pas accorder de subvention au Judo Club de Nancray et au CFA La Noue de Dijon.

➤ Fête des mamans : toutes les mamans du village seront conviées à un apéritif le samedi 2 juin, la commission fêtes et cérémonies propose une modification de la distribution des fleurs.

Une fleur sera remise aux mamans présentes, celles-ci pourront également récupérer une fleur pour les mamans absentes. Après cette réception, les fleurs ne seront distribuées qu'aux mamans absentes âgées de 75 ans et plus.

➤ Dates à retenir :

Samedi 31 mars 2012 Opération de nettoyage du village à 9h30

Jeudi 12 avril 2012 Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Samedi 12 mai 2012 Fleurissement du village à partir de 8h30

Vendredi 25 mai 2012 Assemblée générale de l'Amicale des Maires à 20h00

Le Maire lève la séance à 23h45.

Le Maire,
Jean-Louis Jeannin

Le secrétaire de séance,
Pascal Mathey